

Documents en communication différée au département des Arts du spectacle

Version du 08 mars 2017

Documents dont la communication se fait en différé par navette

Documents communiqués dans un délai de 48h (hors week-end) :

Un document demandé **jusqu'à 17 h** est disponible le surlendemain à **10 h**
(Ex : un document demandé lundi à 16 h 30 sera disponible mercredi à 10 h).

- Les collections de photographies : cotes contenant PHO (format FOL uniquement)
- Les documents iconographiques : cotes contenant ICO et O-ICO (formats FOL et GR FOL)
- Les collections de maquettes: cotes contenant MAQ (tous formats)
- La majeure partie des fonds d'archives : cotes commençant par 4-COL et FOL-COL
- Les collections de dossiers de presse : cotes contenant SW et RSupp
- Une partie des collections d'imprimés : cotes contenant Y (tous formats)

Documents communiqués dans un délai de 2 jours au minimum, 6 jours au maximum, selon le jour de la demande :

- Les tapuscrits de radio et de télévision : cotes commençant par YA RAD et YA TV
- Les thèses et mémoires : cotes commençant par WA

Règles générales de consultation

- Un maximum de 10 demandes de consultation par lecteur peut être fait, à raison d'une cote par bulletin
- Toute nouvelle communication suppose la restitution d'1 (ou plusieurs) documents préalablement commandés
- Chaque demande doit être soumise au président de salle pour validation et enregistrement
- Les documents peuvent être mis de côté durant 8 jours
- Tout document non consulté au-delà de 8 jours est renvoyé

Informations complémentaires sur ces collections et les conditions de consultation à l'adresse suivante : arts-spectacle@bnf.fr

Les lecteurs éloignés et à l'étranger peuvent préparer leur visite en prenant contact au moins une semaine à l'avance à l'adresse suivante : arts-spectacle@bnf.fr